



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT  
POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION  
DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET  
SERVICES DE DROIT COMMUN ENTRE LA CAF  
DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE  
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-327  
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline Martin, adjointe au maire chargée de la Petite enfance et des seniors ;

**VU** la convention de financement d'aide au fonctionnement « projet local » sur critères Fonds publics et territoires « accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun » Axe 1 numéro 2190-80365-502 signée pour la période du 1<sup>ER</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler la convention de financement d'aide au fonctionnement « projet local » sur critères Fonds publics et territoires « accueil des enfants en situations de handicap dans les structures et services de droit commun » Axe 1 afin d'obtenir les financements associés à l'activité des crèches ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** la convention de financement d'aide au fonctionnement « projet local » sur critères Fonds publics et territoires « accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun » Axe 1 numéro 2190-80365-502 proposée par la Caf du Val-de-Marne pour la période du 1<sup>ER</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et  
des seniors,

**Signé**

**Céline MARTIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250925-lmc1H13500H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/09/2025 Date de Publication : 25/09/2025
--